



Le Centre Départemental de
Gestion de l'Indre-et-Loire (37),
coordonnateur de la
région Centre-Val de Loire

Le Centre Départemental de
Gestion de la
Seine-et-Marne

Le Centre Interdépartemental de
Gestion de la
Grande Couronne

Et

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne**
(*centre organisateur*)

co-organisent

LE CONCOURS D'INGENIEUR TERRITORIAL SESSION 2019

Filière technique – catégorie A

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date des épreuves écrites d'admissibilité	Dates des épreuves orales d'admission
Du mardi 15 janvier au mercredi 20 février 2019	Jeudi 28 février 2019	Mercredi 12 et jeudi 13 juin 2019 au CIG Petite Couronne et dans un lieu précisé ultérieurement	A compter du lundi 18 novembre 2019 au CIG Petite Couronne
<p>Les dossiers d'inscription sont à retirer en ligne sur le site www.cig929394.fr rubrique accès à la FPT / s'inscrire / commencer la préinscription.</p> <p>Contact : concours@cig929394.fr</p>			

Répartition du nombre de postes ouverts			
Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total
Ingénierie, gestion technique et architecture	100	25	125
Infrastructure et réseaux	104	26	130
Prévention et gestion des risques	89	23	112
Urbanisme, aménagement et paysages	82	21	103
Informatique et système d'information	154	39	193
Total	529	134	663

Pour les conditions d'inscription, se référer à la notice du concours disponible sur le site interne du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne : <https://www.cig929394.fr/concours/fiche/concours-ingenieur>

La condition de diplôme ou d'équivalence de diplôme devra être justifiée au plus tard le 12 juin 2019.

Les candidats au concours externe constituent et transmettent au service gestionnaire du concours, lors de leur inscription et au plus tard le 28 février 2019, en vue de l'épreuve d'entretien, une fiche individuelle de renseignement. Le modèle est joint au dossier et est également disponible sur le site du CIG : <http://preinscription.cig929394.fr/concoursnet/index.aspx?dep=75>.

Cette fiche n'est pas notée, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Les candidats titulaires d'un doctorat, peuvent présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, les candidats transmettent une copie de ce diplôme au service gestionnaire du concours au plus tard avant le début des épreuves d'admission.